

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.120

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 15 DECEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 15 DECEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON
M. HUGENOBLE, représenté par M. LE GUEUT
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU PAYS ROYANNAIS

VOTE : UNANIMITE

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le maire doit présenter au Conseil Municipal le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté D'Agglomération du Pays Royannais.

Ce rapport, approuvé le 24 juin 2005 par le Conseil Communautaire de la C.D.A. du Pays Royannais et annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques de collecte et de traitement, ainsi que les indicateurs financiers exigés par le décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-13, L.2224-5 et L.2313-1 et L.5211-39,
- VU le décret n° 2004-404 du 11 mai 2004,
- VU le rapport annuel 2004, ci annexé, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté D'Agglomération du Pays Royannais,
- VU l'avis favorable de la Commission Santé-Environnement en date du 13 octobre 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le rapport annuel 2004 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté D'Agglomération du Pays Royannais.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 décembre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS